Résumé de l'évaluation de mi-parcours de la programmation LEADER 2023-2027 dans le GAL Terres de Brie

Présentation du GAL et contexte de l'évaluation

Le programme LEADER *(Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale)* est un dispositif du FEADER *(Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)*, relevant ainsi du deuxième pilier de la PAC *(Politique Agricole Commune)* de l'Union européenne. Bien que créé en 1991, ce programme n'est mis en place en Ile-de-France que depuis 2007. La programmation actuelle, débutée en 2023 et devant s'achever le 31 décembre 2027, consacre cinq GAL *(Groupes d'Action Locale)* dans la région, parmi lesquels le GAL Terres de Brie. Ce dernier couvre un périmètre comportant la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et la Communauté de Communes Deux Morin, pour un total de 85 communes et de 123441 habitants en 2026[1]. Le GAL Terres de Brie est porté depuis cette programmation par Seine-et-Marne Attractivité, sous le contrôle de la Région Ile-de-France, l'autorité de gestion régionale *(AGR)*. La convention AGR/GAL a été signée en avril 2024, soit un an après le début officiel de la programmation 2023-2027. La stratégie locale de développement se décline en 4 fiches-actions *(FA)* :

- FA 1 : Soutenir les formes émergentes de tourisme et culture ;
- FA 2 : Accompagner une agriculture en évolution ;
- FA 3 : Soutenir les démarches de transition des filières du territoire ;
- FA 4 : Animation-gestion du GAL.

Conformément au cadre réglementaire et aux dispositions de son règlement intérieur, le GAL doit s'évaluer à mi-parcours afin de faire un point sur l'avancement des projets, d'estimer la valeur ajoutée du programme et d'élaborer des pistes d'amélioration pour la fin de la programmation.

Méthodologie de l'évaluation

Le travail d'évaluation s'est déroulé de mars à juillet 2026 et a été réalisé, en appui avec l'équipe d'animation-gestion, par une stagiaire accueillie au sein de Seine-et-Marne Attractivité sur cette période. Les projets retenus pour l'évaluation de mi-parcours sont tous les projets programmés ou ayant reçu un avis d'opportunité au 20 janvier 2026, c'est-à-dire suite au dernier comité de programmation ayant eu lieu au démarrage de l'évaluation. Un cadre d'évaluation a été élaboré par le GAL, en se basant particulièrement sur le cahier des charges régional pour l'évaluation de la programmation 2014-2020 et sur les lignes directrices pour l'évaluation de la valeur ajoutée de LEADER élaborées par le Helpdesk européen d'évaluation de la PAC. Des points réguliers avec les autres GAL franciliens ont également permis d'harmoniser autant que possible l'accent donné à l'évaluation. Il a ainsi été décidé d'associer une approche quantitative

[1] Population municipale en vigueur au 01/01/2026. Référence statistique : 2023 (recensement de la population). Source : INSEE.

et une approche qualitative. Les données quantitatives chiffrées ont été récoltées par l'équipe technique tout au long de la programmation et sont donc issues des bases de données du GAL. Les données qualitatives ont pu être obtenues à travers des questionnaires et entretiens. En effet, quatre questionnaires ont été élaborés et diffusés début mai 2026 aux membres du comité de programmation, aux membres du comité technique, aux porteurs de projets ayant reçu un avis d'opportunité ou programmés et à l'équipe d'animation-gestion. Le taux de réponse global à ces questionnaires, hors animation-gestion, est de 43,75%. Une bonne mobilisation des porteurs de projets est à souligner, avec 4 réponses récoltées sur les 7 porteurs contactés. Ces questionnaires ont été complétés par des entretiens individuels en présentiel avec six membres du comité de programmation sélectionnés pour leur assiduité et investissement et représentant les deux EPCI qui composent le périmètre du GAL. Au total, entre les questionnaires et les entretiens, le retour de la moitié des membres du comité de programmation a pu être collecté.

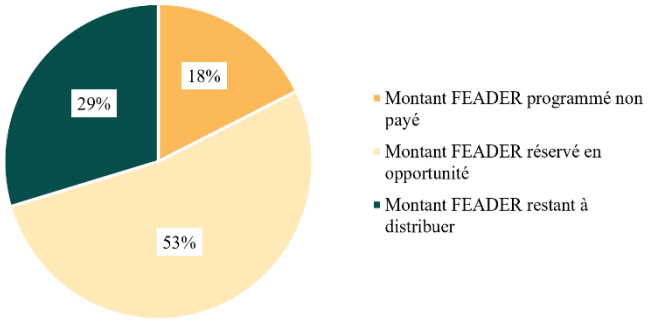
Principaux résultats de l'évaluation

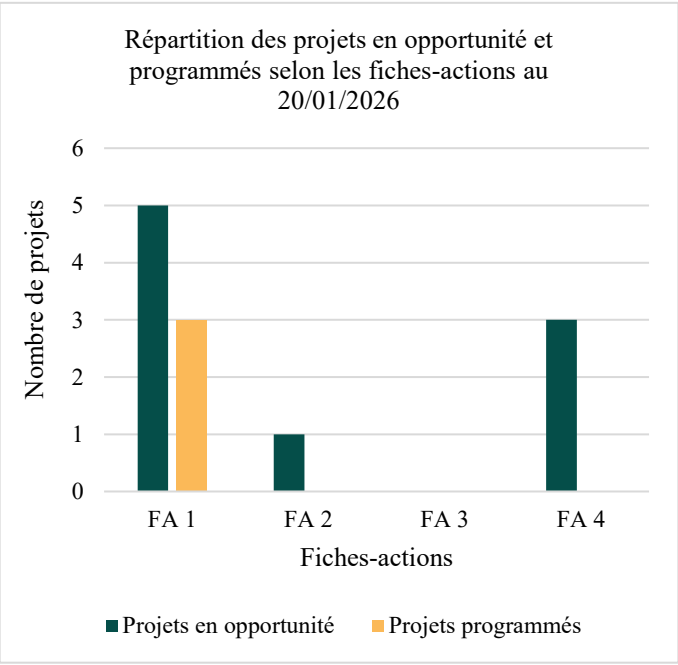
Le GAL Terres de Brie dispose d'une enveloppe FEADER de 1 145 000€. Au 20 janvier 2026, date d'arrêt de l'évaluation :

- 603 842€ sont réservés en opportunité ;
- 202 141,19€ sont programmés ;
- 339 016,81€ sont encore à distribuer.

À cette date, aucun projet n'a été payé, les demandes de paiement n'ayant ouvert qu'en mai 2026.

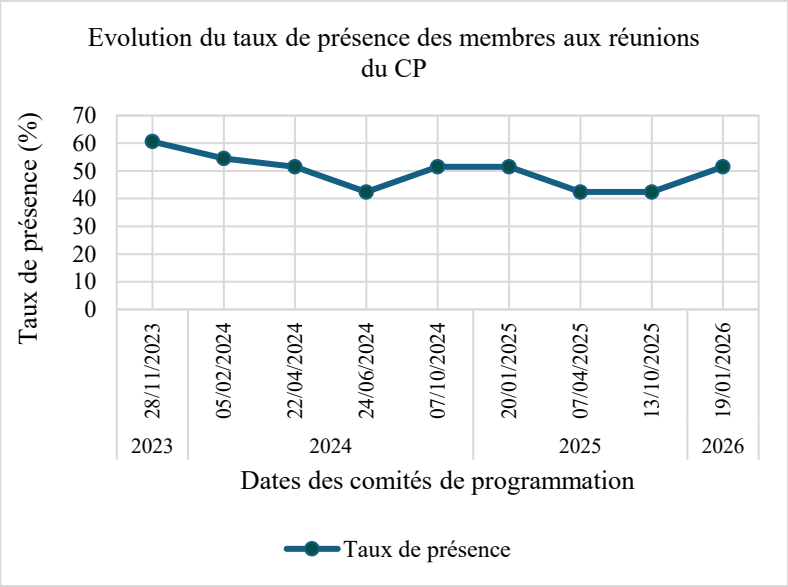
Etat des lieux de la maquette financière au 20/01/2026





Le GAL a accueilli un total de 60 projets, dont 17 présentés au comité technique, 17 au comité de programmation pour avis d'opportunité et 3 pour programmation. Ce sont finalement 16 projets qui ont reçu un avis favorable en opportunité, dont 4 par la suite abandonnés et 3 désormais programmés. Aucun projet ne relève de la FA 3. Hors animation-gestion, la fiche-action la plus utilisée est la FA 1 « Soutenir les formes émergentes de tourisme et culture ». Cette surreprésentation peut s'expliquer par l'existence de cofinancements plus nombreux et plus facilement mobilisables que pour les autres fiches-actions. Il conviendrait également de se demander si un lien de causalité existe entre cette

surreprésentation et le fait que Seine-et-Marne Attractivité est une agence principalement orientée vers le tourisme.



La tendance des présences des membres au comité technique est plutôt à la baisse, alors qu'elle semble stagner pour les membres du comité de programmation, avec une moyenne de 3 à 4 réunions par an. Il faut toutefois souligner une mobilisation assez importante des membres du comité de programmation, avec un taux de présence proche des 50% à chaque réunion.

Concernant l'animation et la gestion du GAL, tous les retours indiquent un travail très satisfaisant de l'équipe technique de Seine-et-Marne Attractivité, particulièrement pour les porteurs de projets qui jugent déterminante l'aide administrative apportée. Un consensus apparaît néanmoins sur la nécessité d'accentuer les actions de communication pour promouvoir le LEADER dans le but de toucher plus de potentiels porteurs et, si possible, de subventionner des projets plus petits mais par conséquent plus nombreux. Cette lacune peut s'expliquer par l'organisation interne de la structure porteuse, dans la mesure où toutes les actions de communication de Seine-et-Marne Attractivité, y compris celles pour le LEADER, doivent passer par le pôle communication dédié. Le besoin de diminuer le turnover dans l'effectif a aussi été mis en lumière. L'équipe a en effet connu une certaine rotation de personnel depuis le début de la programmation, notamment liée à une erreur lors de l'élaboration de la maquette financière qui consacre, à tort, plus de 25% de l'enveloppe FEADER à l'animation-gestion du programme. En outre, l'auto-évaluation des membres et les échanges pendant les entretiens mettent en lumière des écarts dans le degré de connaissance du programme et de son fonctionnement parmi les membres des comités.

Pour ce qui est des réunions du comité de programmation, les porteurs de projets sont plutôt très satisfaits de leur passage et des échanges auxquels ils ont pris part. Les membres mettent en avant des débats constructifs au sein du comité, avec des membres impliqués. Le mélange des collèges public et privé est vu comme instructif, permettant d'apporter des visions complémentaires, même s'il ne semble pas toujours aisé de concilier les intérêts parfois différents de chacun. En outre, quelques membres ont déclaré ressentir occasionnellement une neutralité et liberté d'expression limitées, les porteurs ou parties prenantes des projets étant régulièrement présents autour de la table ou connus de tous du fait du nombre limité d'acteurs locaux ayant connaissance du programme sur le territoire. Ce constat renforce la nécessite identifiée d'accroître la promotion du dispositif.

Les expériences des parties prenantes du LEADER sont très variables. Bien que les porteurs de projets soient tous très satisfaits de leur expérience LEADER jusqu'à maintenant, les membres des comités sont plus réservés, avec une satisfaction toujours au-dessus de la moyenne pour les membres du comité technique, mais beaucoup plus hétérogène pour le comité de programmation. Cela est dû principalement au manque d'adéquation du programme avec les attentes des membres, concernant par exemple la quasi-impossibilité de subventionner des projets agricoles. Les difficultés majeures identifiées sont la lenteur et la lourdeur administratives du dispositif ainsi que la complexité à mobiliser des cofinancements, freinant la dynamique de développement des projets. La gestion de la Région est également perçue comme compliquant encore davantage le processus d'attribution des subventions. En somme, il semble exister une impression de grande dépense d'énergie pour trop peu de résultats observables.

Enfin, il est important de souligner que, face au futur incertain du LEADER, la grande majorité des membres du comité de programmation et la totalité des membres du comité technique interrogés souhaiteraient que le GAL se porte candidat pour une prochaine programmation. Tous les porteurs de projets ayant répondu ont également déclaré qu'ils recommanderaient le programme LEADER autour d'eux.

Recommandations

Avec ces constats, les recommandations suivantes pour la fin de la programmation et pour l'évaluation finale ont été élaborées :

- Mettre en place le vote à bulletin secret en comité de programmation : Pour favoriser la liberté d'expression de tous les membres, il est proposé d'effectuer les votes du comité de programmation à bulletin secret. Si ce mécanisme ne peut être mis en place manuellement, il existe des solutions sécurisées en ligne permettant d'organiser les votes. Le cas échéant, une concertation avec la Région est nécessaire pour déterminer quelles applications pourraient être retenues. Dans la mesure où ce changement de méthode de vote peut signifier le passage d'un vote plutôt collectif à un vote plus individuel, il devrait s'accompagner d'une attention particulière à préserver les débats et la recherche de consensus lors des échanges pendant les réunions.

- Etendre les implications du conflit d'intérêt : Actuellement, les membres du comité de programmation signalant un conflit d'intérêt concernant un projet présenté ne peuvent pas prendre part au vote mais peuvent rester dans la salle de réunion pendant les débats et écouter les échanges entre membres. Pour garantir des discussions et, par conséquent, des votes plus libres et indépendants, il est proposé d'étendre les implications du conflit d'intérêt en faisant sortir de la salle le(s) membre(s) concerné(s) dès lors que le projet est présenté au comité de programmation, y compris pendant les échanges avant le vote.

- Accentuer la communication du GAL sur le dispositif LEADER : Il ressort de cette évaluation un manque de communication du GAL visant à valoriser le dispositif LEADER. Il est ainsi proposé d'engager une concertation au sein de Seine-et-Marne Attractivité avec le pôle communication pour mettre en place davantage de communication faisant la promotion du dispositif et des projets accompagnés. La programmation actuelle touchant bientôt à sa fin, l'objectif serait moins de mobiliser de nouveaux porteurs de projets que de faire connaître le programme et, ce faisant, les

actions de l'Union européenne sur le territoire, tout en valorisant les activités des porteurs de projets subventionnés.

- Favoriser une information continue des membres du GAL: Les réunions des comités ayant lieu seulement 3 à 4 fois par an, il est proposé de mettre en place une newsletter ou, du moins, d'informer les membres des comités des actualités LEADER et du GAL entre les réunions pour maintenir l'intérêt et la mobilisation des membres. Cela permettrait aussi d'alléger les réunions des comités et de consacrer plus de temps aux projets présentés.

- Création d'outils harmonisés pour les porteurs de projets : Pour plus de lisibilité et de compréhension lors des présentations en comité de programmation, il est proposé de créer des outils harmonisés pour les porteurs de projets, par exemple un modèle de diaporama commun à remplir pour la présentation des projets devant les membres du comité. Pour élaborer ce diaporama de référence, il est encouragé de solliciter les membres du comité de programmation afin de recueillir leurs attentes et les éléments qu'ils jugent indispensables à leur prise de décision.

- Elaborer des questionnaires de suivi et de satisfaction à distribuer au long de la programmation : Dans le but de collecter des données tout au long de la programmation, d'alléger l'évaluation finale et dans une logique d'amélioration continue, il est proposé d'élaborer des questionnaires de suivi et de satisfaction à distribuer aux parties prenantes du GAL au long de la programmation. Concrètement, les questionnaires à destination des porteurs de projets peuvent être remis après chaque grande étape du processus LEADER (accompagnement pour le passage en comité, demande d'instruction, demande de paiement, etc) et une fois par an, en réunion, pour les membres des comités. Ce suivi continu permettrait de juger plus facilement l'évolution des satisfactions et d'identifier avec plus de précision les points d'amélioration.

- Poursuivre la co-construction du cadre d'évaluation pour l'évaluation finale : Il est proposé de poursuivre le dialogue avec les autres GAL franciliens concernant l'évaluation finale, tout en impliquant davantage la Région Ile-de-France et les membres du GAL dans l'élaboration des questions évaluatives.

- Poursuivre la démarche qualitative débutée pour l'évaluation de mi-parcours : Cette évaluation de mi-parcours a démontré l'importance de l'approche qualitative (questionnaires et entretiens) pour la récolte de données pertinentes et pour évaluer la valeur ajoutée du programme LEADER. Il est ainsi proposé de continuer cette démarche et d'ouvrir les entretiens aux membres du comité technique et aux porteurs de projets. Si le volume de personnes à interroger est trop important, des focus groups peuvent être mis en place sur des aspects précis de l'évaluation, ce qui participerait également à la mise en réseau des parties prenantes.